

**EXTRAIT DU PROCES VERBAL
DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE**

Séance du 3 octobre 2022

Nombre de membres en exercice : **64**
Nombre de présents : **41**
Nombre de représentés : **12**
Nombre d'absents : **11**

L'AN DEUX MILLE VINGT DEUX, LE TROIS OCTOBRE à 14 h 00,
le Conseil Communautaire s'est réuni au siège du TCO, à Le Port en Salle du
Conseil Communautaire, après convocation légale, sous la présidence de **M.
Emmanuel SERAPHIN, Président.**

Secrétaire de séance : Mme Laetitia LEBRETON

OBJET

AFFAIRE N°2022_076_CC_12
**Validation d'une convention de partenariat
avec la SHLMR pour le projet de
gratification des usagers pour le geste de
tri des déchets ménagers.**

Nombre de votants : 53

NOTA :

Le Président certifie que :

- la convocation a été faite le :
27 septembre 2022

- date d'affichage et de publication de la liste
des délibérations au plus tard le
10/10/2022

ÉTAIENT PRÉSENT(E)S :

Mme Huguette BELLO - M. Emmanuel SERAPHIN - Mme Mélissa COUSIN - Mme
Denise DELAVANNE - Mme Suzelle BOUCHER - Mme Pascaline CHEREAU-
NEMAZINE - Mme Virginie SALLE - M. Irchad OMARJEE - Mme Marie-
Bernadette MOUNIAMA-CUVELIER - M. Jean-Noel JEAN-BAPTISTE - Mme
Laetitia LEBRETON - M. Dominique VIRAMA-COUTAYE - Mme Marie-Anick
FLORIAN - M. Michel CLEMENTE - Mme Helene ROUGEAU - M. Yann
CRIGHTON - M. Alain BENARD - Mme Lucie PAULA - M. Karl BELLON - Mme
Jocelyne CAVANE-DALELE - Mme Marie-Josée MUSSARD-POLEYA - M.
Maxime FROMENTIN - M. Olivier HOARAU - Mme Annick LE TOULLEC - M.
Henry HIPPOLYTE - Mme Catherine GOSSARD - M. Jean-Claude ADOIS - Mme
Jasmine BETON - M. Armand MOUNIATA - Mme Brigitte LAURESTANT - Mme
Danila BEGUE - Mme Marie ALEXANDRE - Mme Brigitte DALLY - M. Philippe
LUCAS - Mme Armande PERMALNAICK - M. Jacky CODARBOX - Mme Marie-
Annick HAMILCARO - M. Daniel PAUSE - M. Jean François NATIVEL - M. Jean-
Bernard MONIER - M. Josian ACADINE

ÉTAIENT ABSENT(E)S :

M. Alexis POININ-COULIN - M. Julius METANIRE - M. Guylain MOUTAMA-
CHEDIAPIN - Mme Roxanne PAUSE-DAMOUR - M. Perceval GAILLARD - Mme
Eglantine VICTORINE - M. Gilles HUBERT - Mme Amandine TAVEL - M. Philippe
ROBERT - Mme Florence HOAREAU - Mme Jacqueline SILOTIA

ÉTAIENT REPRÉSENTÉ(E)S :

M. Tristan FLORIAN procuration à Mme Pascaline CHEREAU-NEMAZINE - M.
Salim NANA-IBRAHIM procuration à M. Irchad OMARJEE - M. Patrick LEGROS
procuration à M. Michel CLEMENTE - Mme Melissa PALAMA-CENTON
procuration à Mme Jasmine BETON - Mme Mireille MOREL-COIANIZ procuration
à Mme Huguette BELLO - Mme Isabelle CADET procuration à Mme Lucie PAULA -
Mme Vanessa MIRANVILLE procuration à M. Jean-Bernard MONIER - M. Fayzal
AHMED-VALI procuration à Mme Annick LE TOULLEC - M. Bruno DOMEN
procuration à M. Philippe LUCAS - M. Pierre Henri GUINET procuration à Mme
Brigitte DALLY - M. Rahfick BADAT procuration à Mme Marie ALEXANDRE -
Mme Jocelyne JANNIN procuration à M. Daniel PAUSE

CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU 3 OCTOBRE 2022

AFFAIRE N°2022_076_CC_12 : VALIDATION D'UNE CONVENTION DE PARTENARIAT AVEC LA SHLMR POUR LE PROJET DE GRATIFICATION DES USAGERS POUR LE GESTE DE TRI DES DÉCHETS MÉNAGERS.

Le Président de séance expose :

Rappel du contexte partenarial

Pour pallier des sur-ramassages de déchets au sein et aux abords de certaines résidences, la SHLMR a souhaité développer un projet expérimental de gratification de ses locataires pour le tri des déchets ménagers. L'objectif est d'inciter les locataires à déposer leurs déchets de type encombrants, Déchets d'Équipement Électrique et Électronique (DEEE), verre (à minima) dans des structures de réemploi ou les déchetteries du TCO en les récompensant par des lots ou des bons de réduction dans des commerces (de proximité de préférence).

Par délibération N°2021_085_CC_9 du Conseil Communautaire en date du 30 Août 2021, le TCO a répondu favorablement au projet, qui correspond aux objectifs visés par le TCO à savoir l'optimisation du tri par les usagers du territoire mais aussi la lutte contre les dépôts sauvages et le déploiement de l'apport volontaire.

En septembre 2021, une convention de partenariat a été signée par le Directeur Général de la SHLMR et le Président du TCO.

Le contenu du partenariat est détaillé dans l'article 4 de la convention de partenariat jointe en annexe qui précise les engagements réciproques.

☛ Les engagements du TCO

- ☞ Autoriser l'accès à toutes ses déchetteries dans le cadre du déploiement du projet ;
- ☞ Mobiliser ses moyens de communication en faveur du projet : site internet, réseaux sociaux, médiateurs de l'environnement ;
- ☞ Mobiliser ses partenaires pour accompagner le projet (structures de réemploi, office de tourisme, etc) ;
- ☞ Accompagner la SHLMR dans l'évaluation de l'impact du projet.

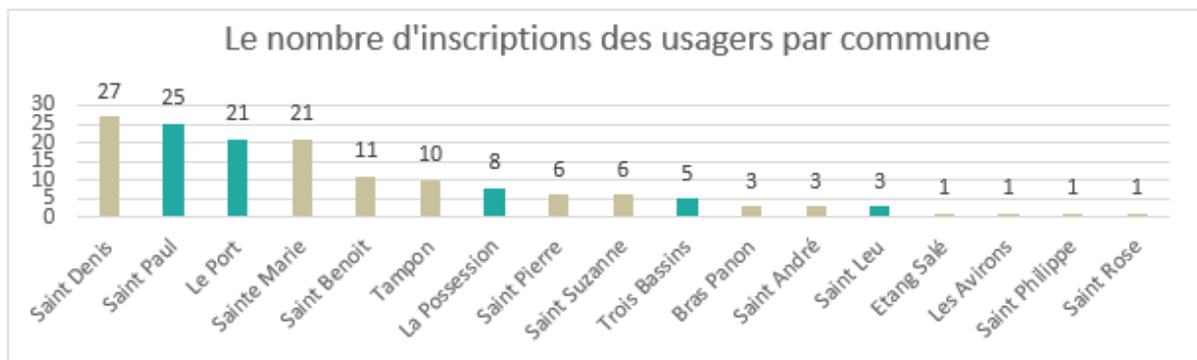
☛ Les engagements de la SHLMR

- ☞ Communiquer au TCO les résidences cibles préalablement au déploiement du dispositif aux locataires concernés ;
- ☞ Mettre à disposition des déchetteries un QR code ou autre support numérique permettant d'enregistrer les apports des locataires ;
- ☞ Mettre à disposition des données de collecte usagers (anonymisées) au TCO (nombre et types d'apport, ...) ;

- ☞ Communiquer régulièrement au TCO l'avancement du projet ;
- ☞ Évaluer l'impact du projet ;
- ☞ Rappeler à ses locataires le règlement intérieur des déchetteries ;
- ☞ Faire en sorte que la déclaration des apports de l'utilisateur sur l'outil numérique soit conforme à la réalité des apports constatés par l'agent d'accueil (la modification étant à la charge de l'utilisateur en cas de discordance constatée) ;
- ☞ Soumettre au TCO tout projet de communication sur le projet ou faisant la promotion du TCO.

Les premiers résultats après 8 mois d'exploitation du dispositif

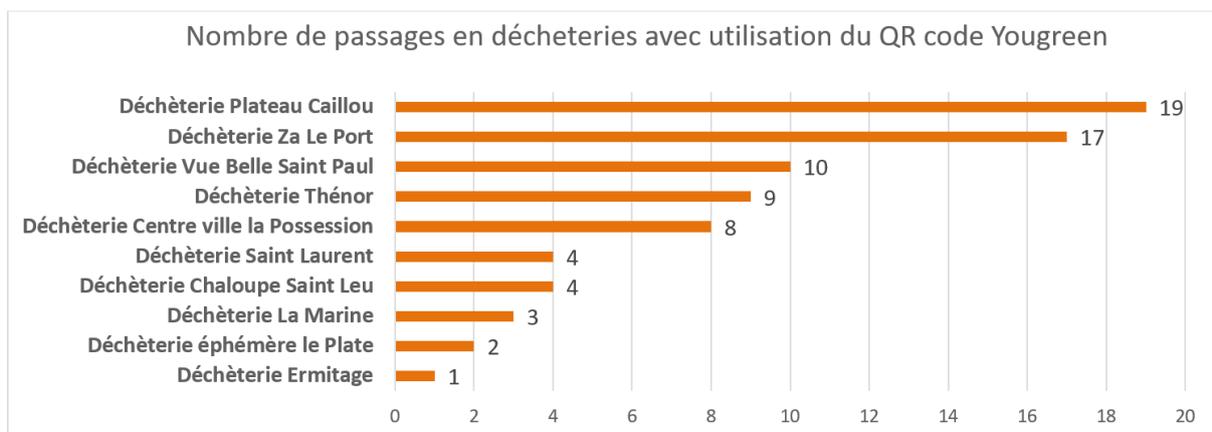
☞ Les inscriptions sur l'application Yougreen



153 usagers se sont inscrits sur l'application permettant de gratifier leurs apports en déchetteries sur l'ensemble du territoire de La Réunion,

62 inscriptions ont été réalisées par des usagers résidant dans une commune du Territoire de la Cote Ouest. Par EPCI, le TCO arrive en tête des inscriptions devant la CINOR.

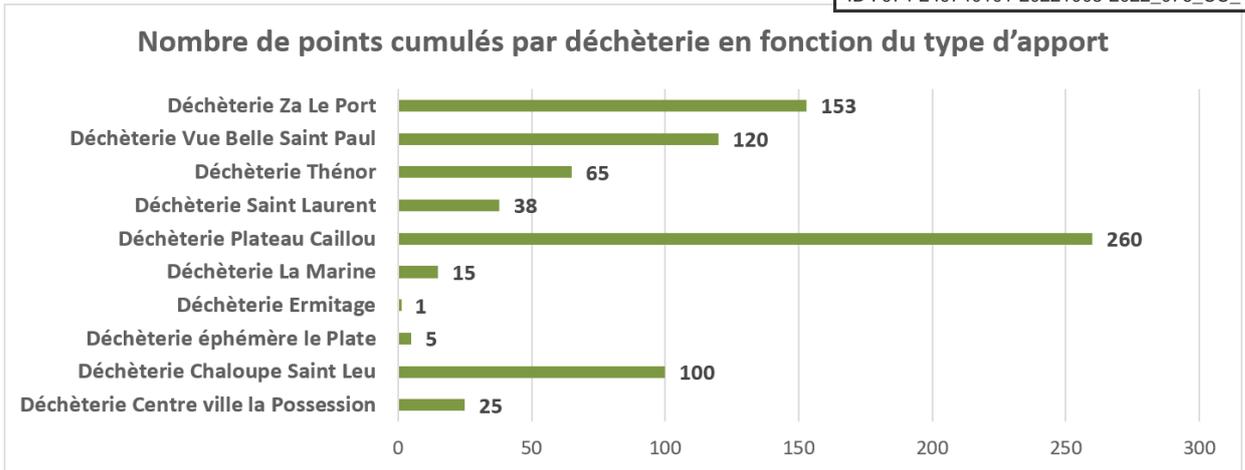
• Analyse du trafic en déchetterie



Sur le réseau global de déchetteries (y compris éphémères), 10 ont été fréquentées dans le cadre de la gratification des apports :

- 77 apports en déchetterie ont fait l'objet de cumul de points de gratification ;
- La déchetterie de Plateau Caillou enregistre le meilleur score d'enregistrement d'apports gratifiés avec 25% du total.

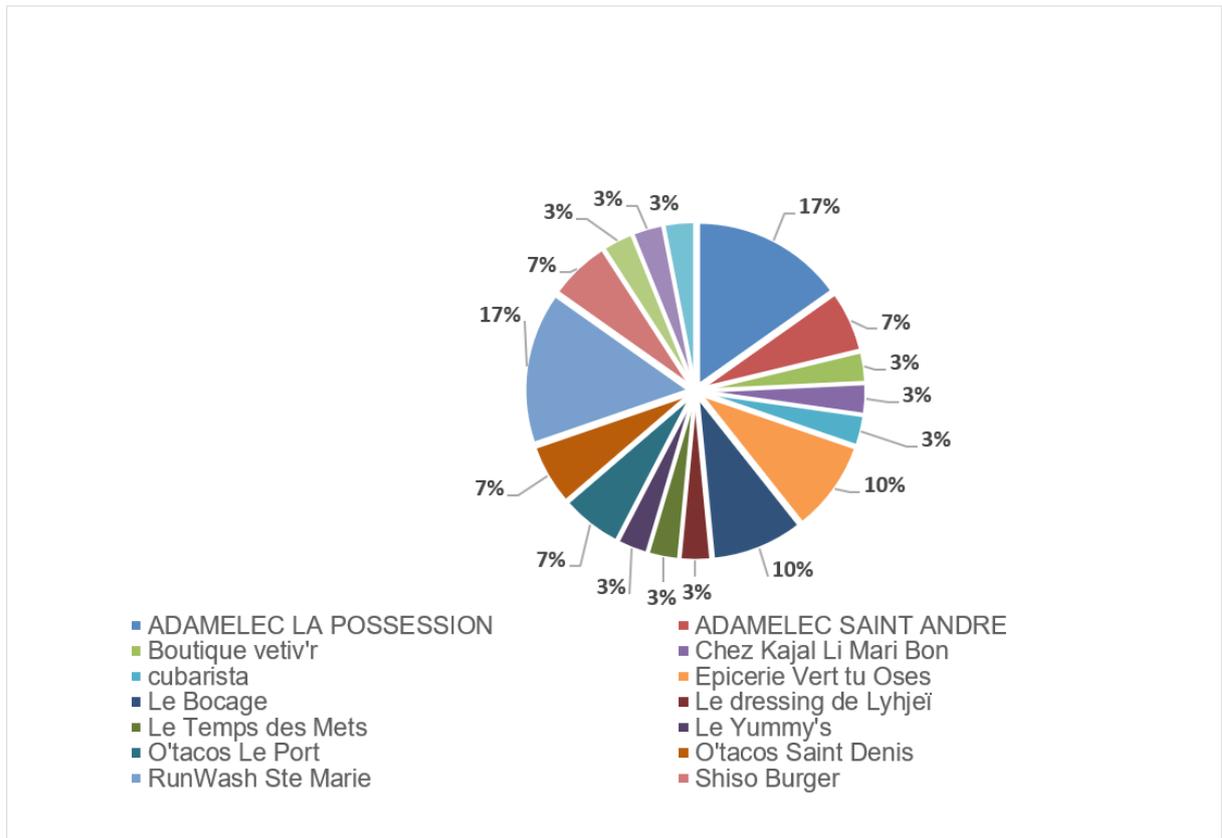
• **Analyse de la gratification engendrée**



Au total 782 points de gratification ont été cumulés sur l'ensemble des déchetteries fréquentées.

Les apports présentés dans les déchetteries de Plateau Caillou, Port ZA et Vue Belle représentent près de 68% du total des points de gratification engendrés.

• **Analyse de l'utilisation des points cumulés**



- 50% des points cumulés ont été utilisés dans des restaurants ;
- 23% des points cumulés ont été utilisés chez ADAMELEC - Distributeur de matériel électrique et d'éclairage ;
- 17% pour un service de lavage de véhicules haute pression.

• **Les actions de communication SHLMR**

- Création, impression et distribution de **1 720 guides A5** (TCO et CINOR) ;
- Notes aux locataires distribuées dans les boîtes aux lettres en résidence : 644 au Port, 341 à La Possession, 439 à Saint Paul soit **1 083** au total ;
- Campagne d'affichage : diffusion de 1 000 affiches A3 (TCO et CINOR).

L'action de sensibilisation en Porte à Porte par et juin 2022

Plus de 500 personnes ont été sensibilisées par les médiateurs du TCO auprès des groupes d'habitations de la SHLMR.

Commune	Secteur/quartier	Noms Groupes	Nombre de logements	Total des personnes sensibilisées
Saint Paul	Plateau Cailloux	Arcades 1-2-3-4	260	143
		Carrefour Sud	69	
	Saint Gilles les Bains	Sextant ; BATO 1-2 ; les Haubans	177	
Le Port	ZAC 1 ZUP	Voie Triomphale 1-2 ; ZUP 4-1	667	357
La Possession	ZAC Saint Laurent	ORION ; FRONTON	341	45
TOTAL			1 514	545

Faits marquants & perspectives

Signée en septembre 2021, les termes de la convention ont été mis en œuvre en novembre 2021.

Les premiers résultats sont encourageants et indiquent un intérêt des usagers pour le dispositif.

La prolongation de l'expérimentation est nécessaire pour mesurer les impacts du dispositif sur le moyen terme et le long terme, notamment en termes de ramassage des déchets effectué par la SHLMR.

La mise en place d'un COPIL avec la SHLMR/Yougreen est prévue pour optimiser le suivi du dispositif et favoriser son amélioration continue.

Déployée en mai et juillet 2022, l'opération de sensibilisation en Porte à Porte par les médiateurs du TCO dans les résidences cibles est à prolonger, 367 foyers étaient absents lors des premiers passages.

Environ 19% du parc de logements de la SHLMR (1514 logements sur 7 911) sur le territoire de la Côte Ouest ont été touchés par le dispositif, l'augmentation du taux de couverture figure parmi les objectifs du bailleur.

Il est envisagé de reconduire la convention avec la SHLMR pour une durée d'environ 4 ans, soit jusqu'à l'échéance du marché de gestion des déchetteries du TCO.

Communes concernées par l'action : (cocher les communes concernées)

La Possession	Le Port	Saint-Paul	Trois-Bassins	Saint-Leu
X	X	X		

A reçu un avis favorable en Conférence Des Maires du 15/09/2022.

A reçu un avis favorable en Commission Environnement du 09/09/2022.

**LE CONSEIL COMMUNAUTAIRE,
Où l'exposé du Président de séance,**

Envoyé en préfecture le 05/10/2022
Reçu en préfecture le 05/10/2022
Affiché le 
ID : 974-249740101-20221005-2022_076_CC_12-DE

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ ET À LA MAJORITÉ (PAR 2 ABSTENTION(S), 0 SANS PARTICIPATION, 0 CONTRE) DÉCIDE DE :

- VALIDER le renouvellement de la convention de partenariat avec la SHLMR relatif au projet de gratification des usagers pour le geste de tri des déchets ménagers, sur une durée alignée sur celle du marché de gestion des déchetteries (4 prochaines années jusqu'à échéance de ce dernier) ;**
- AUTORISER le Président ou toute personne dûment habilitée par ses soins à signer la convention de partenariat correspondante et tout autre document relatif à cette affaire.**

Pour extrait conforme au registre des délibérations de la Communauté d'Agglomération TCO

Fait à Le Port, le
Le Président de séance
Emmanuel SERAPHIN
Président